

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 14 décembre 2022

De nouvelles initiatives en faveur des récifs coralliens dans les Outre-mer

Les lauréats de l'appel à projets (AAP) pour la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes associés (ReCorEA) dans les départements et collectivités d'Outre-mer sont désormais officiels. Cet AAP était soutenu en 2022 par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et l'Office français de la biodiversité (OFB), en collaboration avec l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR).

Doté par l'OFB de 1,5 M€ auxquels se sont ajoutés 220 000 € du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, cet AAP s'inscrit dans la volonté de réduire significativement l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, les herbiers de phanérogames marines et les mangroves, mais aussi de favoriser la résilience des récifs coralliens afin de contribuer à ralentir leur décroissance.

Soutenu par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) et de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM), il s'inscrit dans la déclinaison du plan national pour la protection des récifs coralliens mise en œuvre par l'Etat, dont l'objectif de protection a été étendu à l'ensemble des récifs coralliens français à l'horizon 2025.

Les porteurs de projets bénéficieront de l'expertise technique de l'OFB dans le cadre de la construction et l'exécution de leur projet.

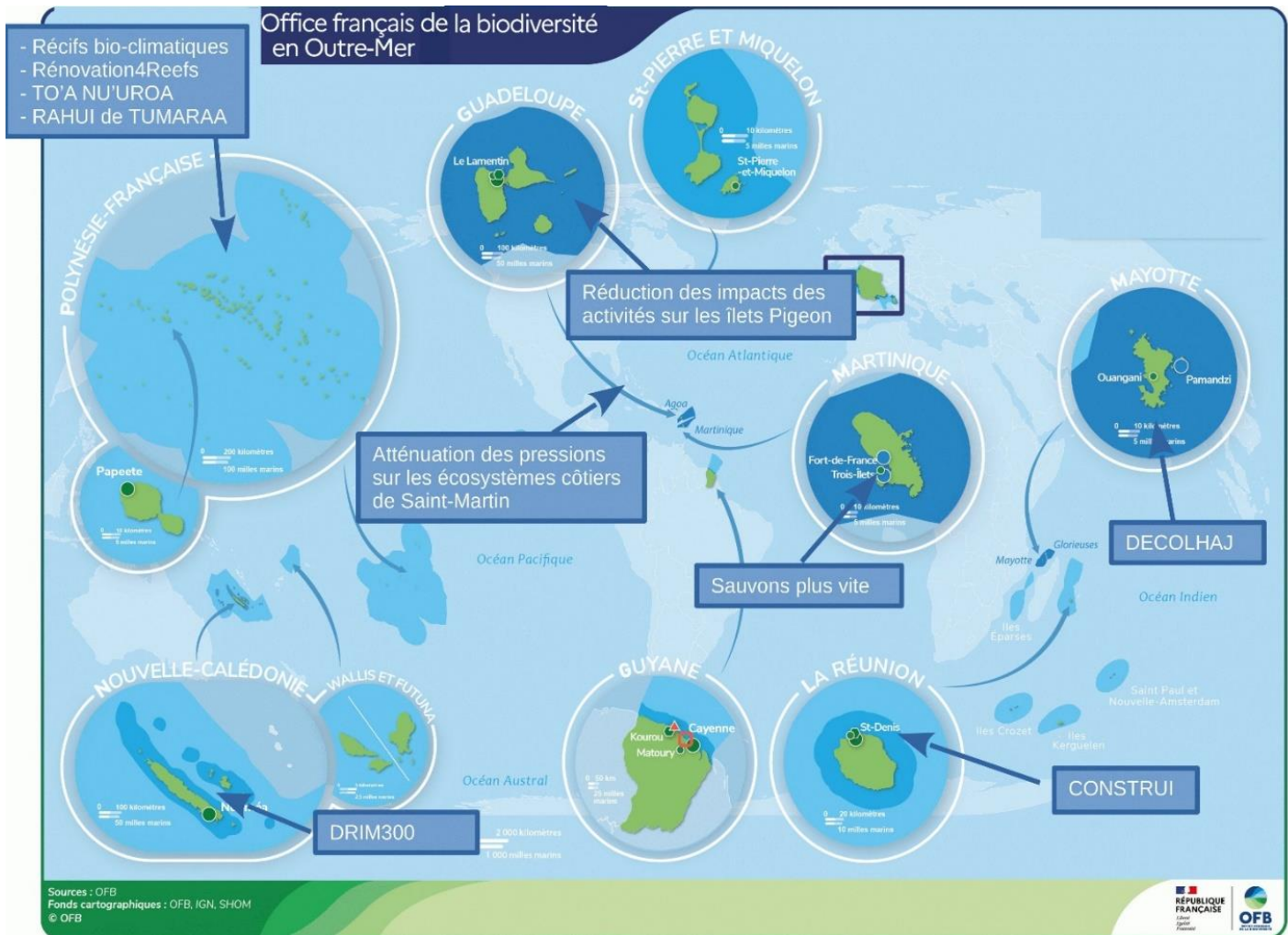
Une sélection en plusieurs étapes

L'évaluation des projets s'est faite selon une première étape de sélection par un comité technique composé de chercheurs et de chargés de missions de l'Etat et des établissements publics, membres de l'IFRECOR, selon les critères suivants : proximité de la date de démarrage du projet et délais d'exécution qui ne doit pas excéder 60 mois ; pertinence du projet vis-à-vis des actions éligibles ; efficacité et durabilité prévisible en termes de préservation et/ou reconquête de la biodiversité ; faisabilité ; utilisation de moyens permettant de limiter l'impact environnemental des opérations prévues.

Lors d'une seconde étape, les jurys territoriaux (Antilles, océan Indien, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) ont retenu :

- **6 opérations de réduction d'impacts directs ou indirects sur ces écosystèmes** : réduction des pressions, mise en place de zones de protection forte ;
- **4 opérations permettant de réduire l'impact des événements extrêmes et d'accélérer la récupération des écosystèmes après ces événements**, afin d'éviter les pertes successives qui conduisent à la diminution au fil du temps de leur état de conservation.

Des projets répartis dans tous les territoires ultra-marins français



La liste des 10 lauréats de l'AAP ReCorEA

Polynésie française

- Ecole Normale Supérieure – Des récifs bio-climatiques pour résister aux épisodes de blanchissement (**RBC**).
- Ecole pratique des hautes études / CRILOBE - Rénover le récif avec des coraux résistants et résilients : de l'échange à l'action (**Rénovation4Reefs**).
- Association Tamari'i Pointe des pêcheurs – Restauration d'un récif touché par un épisode de blanchissement par micro bouturage et arrachage, valorisation de l'algue envahissante *Turbinaria ornata* (**TO'A NU'UROA**).
- Commune de Tumaraa – Améliorer la résilience des récifs coralliens par l'établissement de zones de pêche réglementées et la réhabilitation des rivières des bassins versants associés sur l'île de Raiatea (**RAHUI de TUMARAA**).

Nouvelle-Calédonie

- Commune de Païta - Dispositifs pour la réduction des impacts des mouillages dans la bande des 300m autour des îlots de Païta (**Projet DRIM300**).

La Réunion

- Réserve naturelle marine de La Réunion - CONcertation pour une résilience et une reconSTRUction des récifs coralliens (**CONSTRUI**).

Mayotte

- Association « Les Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte » - Etude de faisabilité de la mise en réserve des îlots Hajangua, de leurs récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés (**DECOLHAJ**).

Guadeloupe

- Parc national de la Guadeloupe – Caractérisation et réduction des impacts des activités touristiques et sportives dans le cœur de parc des îlets Pigeon.

Martinique

- Commune du Lamentin – Diminution des apports anthropiques d'eau douce d'une zone industrielle et restauration de la mangrove située en aval (**Sauvons plus vite**).

Saint-Martin

- Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) – Atténuations des pressions anthropiques subies par les écosystèmes côtiers de Saint-Martin.

Pour plus d'informations sur les lauréats, consultez le dossier de presse [ici](#).

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

Alix Lagersie / 07 77 14 61 85

Antoine Bolcato / 07 77 14 61 97

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Office Français de la biodiversité

Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr